



Agriculteurs et politiques publiques d'environnement : usages, pratiques et représentations (étude de cas : Sarthon et Alpes Mancelles)



Foncier Fonds de Vallée Gouvernance territoriale

Auteurs

- Bertille Thareau, LARESS, ESA
- Gwenaëlle Le Bihan, LARESS, ESA
- Adèle Debray, ESGT, CNAM



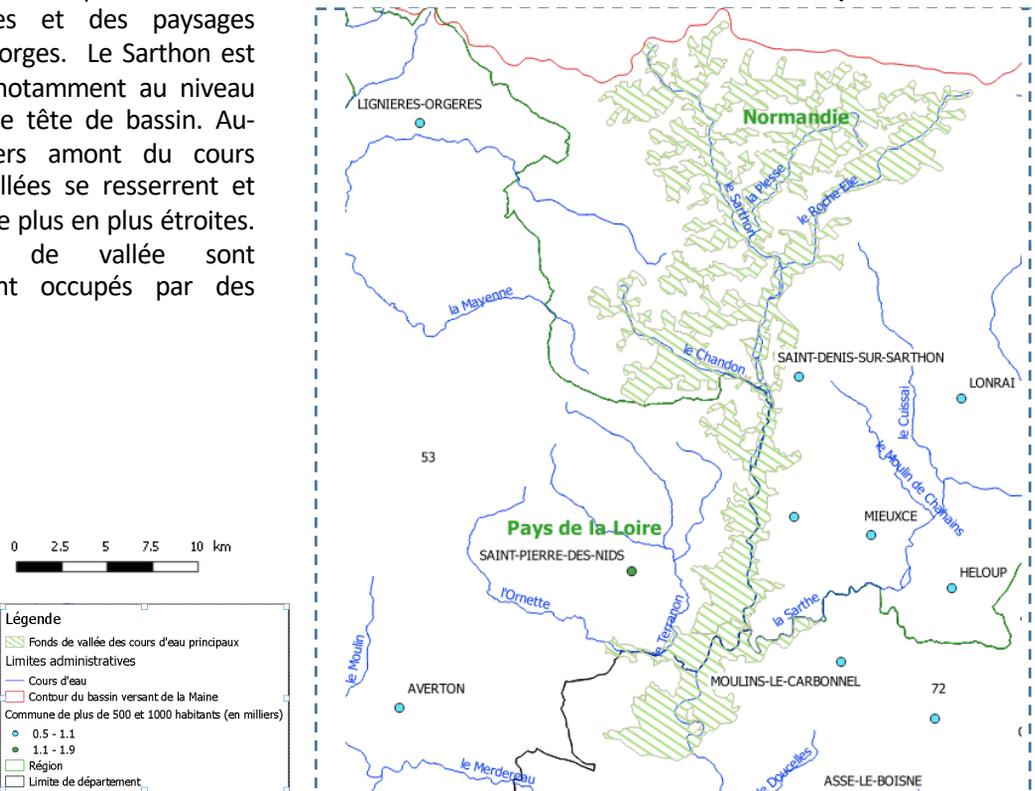
- Le projet FARMaine part du constat que les espaces de fonds de vallées sont de plus en plus fortement et concrètement impactés et transformés par les politiques publiques d'environnement (PPE), que ce soit en milieu rural ou péri-urbain. Son objectif est de questionner les effets de ces politiques sur les systèmes et le foncier agricoles dans les espaces de fonds de vallées
- Le projet se concentre sur des expériences impactant le foncier agricole situé en fonds de vallée. L'observation porte sur cinq sites au sein desquels des politiques d'environnement ont des effets directs sur les usages du foncier agricole : quatre sites sont situés dans le bassin versant de la Maine : les Basses Vallées Angevines, la vallée du Loir médian, la vallée du Sarthon et Alpes Mancelles, la vallée de l'Oudon. Le cinquième site est situé dans le bassin Rennais (Bassin versant des Drains de Coglais et bassin versant de la Chêze-Canut,

Un territoire dont la qualité écologique est reconnue

Le territoire « du Sarthon et des Alpes Mancelles » étudié dans ce focus correspond à un bassin versant français d'environ 320 km². Les principaux cours d'eau constitutifs sont le Sarthon, un affluent de la Sarthe, d'une longueur de 25 km, le Chandon et le Terranon, ses affluents. Le Sarthon se jette dans la Sarthe au niveau des Alpes Mancelles. Ce petit bassin versant est d'une importance capitale pour la qualité de l'eau en aval : ce sont des cours d'eau de catégorie 1, les dernières rivières avec des masses d'eau « en bon état » du point de vue de la directive Cadre sur l'eau du bassin Sarthe Amont. Cette zone est décrite comme le « poumon » de la rivière Sarthe (carte 1)

Les Alpes Mancelles présentent des pentes raides et des paysages proches de gorges. Le Sarthon est plus ouvert notamment au niveau de la zone de tête de bassin. Au-delà des tiers amont du cours d'eau, les vallées se resserrent et deviennent de plus en plus étroites. Ces fonds de vallée sont principalement occupés par des prairies.

Carte 1 : Périmètre d'étude « Sarthon et Alpes Mancelles »





Les objectifs de l'étude de cas

Ici, nous avons pris le parti de partir du point de vue des exploitants agricoles. Nous avons cherché à répondre à deux questions.

Effets fonciers des politiques publiques d'environnement : dans ce territoire singulier, les productions et usages du sol semblent stables, alors même que la puissance publique a déployé depuis le début des années 2000 un arsenal important et diversifié d'instruments visant à promouvoir des pratiques agricoles écologisées sur les fonds de vallée. **Les usages et pratiques du foncier en fonds de vallée évoluent-ils ? Et quel est le rôle des politiques publiques d'environnement dans ce processus ?**

Pour saisir cela, nous nous attachons à la fois à comprendre les systèmes de production agricole, à saisir les évolutions, à l'échelle fine des exploitations et des pratiques, à comprendre logiques ou contraintes qui prévalent dans ces évolutions et le rôle qu'y tiennent éventuellement les PPE.

Place des agriculteurs dans les processus de mise en œuvre des PPE. La plupart des politiques instaurées localement sont procédurales, et supposent un travail territorial de définition des enjeux, des règles, des instruments de ces politiques. Nous interrogeons ce que produit l'émergence de ces espaces de négociation / régulation locaux sur la position sociale et territoriale des agriculteurs. **Quel rôle les agriculteurs et leurs organisations jouent-ils dans ces processus ? Comment perçoivent-ils leurs rapports avec les autres acteurs partie-prenante des dispositifs politiques locaux ?**

Originalité de la méthode FARMaine

Le projet FARMaine positionne ses réflexions au croisement de trois principaux champs de recherche : l'analyse des politiques publiques environnementales, l'analyse des systèmes agricoles territorialisés et l'analyse des dynamiques foncières agricoles. La démarche d'enquête est menée auprès d'une diversité d'acteurs parties prenantes, selon des modalités et des intérêts divers, de la mise en œuvre des PPE. Deux grandes catégories d'acteurs sont distinguées dans la passation des entretiens :

- Les acteurs s'inscrivant dans une logique d'action collective : Les services de l'État et les établissements publics administratifs (DRAAF, DREAL, DDT, Agence de l'eau...), les collectivités territoriales, les associations de protection de la nature et de développement agricole et rural, les représentants de la profession agricole et de la gestion foncière,
 - Les acteurs s'inscrivant dans une logique d'action individuelle : les propriétaires fonciers, exploitants agricoles et autres usagers de l'espace rural (pêcheurs, chasseurs, etc.).
- Des réunions régulières entre chercheurs du consortium et avec le comité de suivi (composé des partenaires territoriaux du projet) afin d'inscrire la démarche dans une approche interdisciplinaire et partenariale

Encadré 1 : Enquête agriculteurs et profil des enquêtés

- Qui : 29 agriculteurs répartis sur les 15 communes du territoire, exploitant des terres en fond de vallée. Ils représentent 35% de la SAU totale des 15 communes.
- Leurs productions sont diversifiées (lait, céréales, viande bovine, volailles, moutons...) mais les exploitations bovines prédominent. Ces profils diffèrent sensiblement des OTEX sur le territoire, avec en particulier l'absence de systèmes céréaliers et la présence importante de bovins allaitants (parfois associés au lait). Les enquêtés ont 47 ans en moyenne (ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 51 ans), ils ont un niveau d'études supérieur à la moyenne nationale : un tiers ont un diplôme d'études supérieures (contre 17% en 2010 à l'échelle nationale).
- Quand : les entretiens ont été conduits en Novembre 2018, par 8 étudiants de cinquième année de l'ESA (Marine Barry, Marie-Lou Bernard; Camille Bourrier-Clairat; Camille Cochet; Quentin Jezequel; Tiphaine Morvan; Maxence Murs et Lucie Robieue). Ils duraient environ 2 heures.
- Quoi : le guide d'entretien développait cinq thèmes : la présentation de l'exploitant et de son exploitation, sa perception du fond de vallée sur l'exploitation, les pratiques de gestion des terres en fond de vallée, son rapport aux politiques publiques environnementales, sa perception des dynamiques agricoles sur le territoire



Contexte territorial

Portrait de l'agriculture et de ses évolutions

Sur ce territoire, les exploitations sont d'assez petite dimension (48 ha en moyenne, contre 68 sur le bassin de la Maine), souvent spécialisées en élevage bovin : principalement lait. Cette production dominante décline sensiblement au profit du développement d'élevages allaitants entre 2000 et 2010. Les surfaces toujours en herbe restent importantes (36% de la SAU en 2016 contre 19% sur le bassin de la Maine). L'assolement est composé par ailleurs de prairies temporaires (11%), d'autres cultures fourragères (16%) et de cultures annuelles (blé, colza, orge) (données RPG 2016). Cet assolement est stable entre 2010 et 2016. On trouve au Nord de la zone d'importants espaces boisés qui représentent environ 700 ha (carte 2) (Beaufils 2013)

Si ce territoire se caractérise par une récente stabilité, le Docob du site Natura 2000, approuvé en 2013, pointe un enjeu de maintien du bocage et de l'occupation prairiale. Il cite les travaux d'inventaire de Brunet et Girardin réalisés en 2001 : « Aujourd'hui les vallées ont étoffé leur couverture forestière et la Sarthe comme le Sarthon coulent entre des pentes boisées. Mais sur les plateaux, les remembrements et une agriculture plus intensive ont effacé le bocage maillé ; les labours ont remplacé la moitié des herbages . »

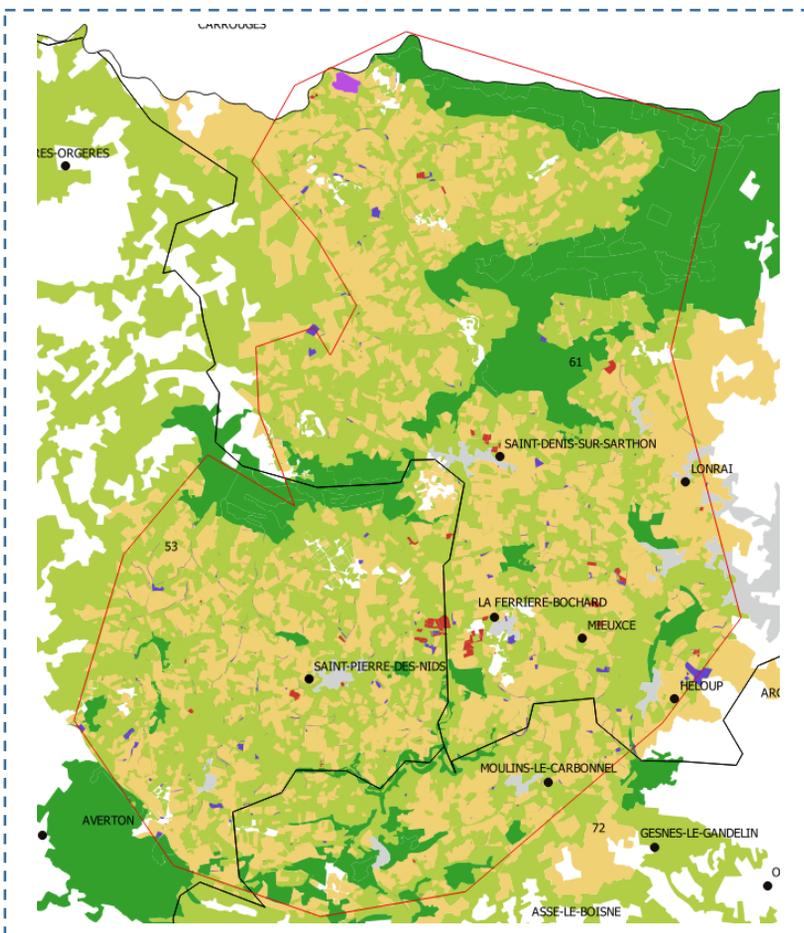
Chiffres clés

21 426 ha de SAU en 2010

439 exploitations de 48 ha en moyenne

36% de Surfaces toujours en herbe 61 % de Surfaces en terres labourables

OTEX principales : Bovins lait, bovins viande et Polyculture-élevage



Carte n°2 : Occupation du sol de la zone du Sarthon et des Alpes Mancelles

Légende

- Bassin versant Sarthon Alpes Mancelles
- Limite de département
- Cultures (blé, m
- Divers et gel
- Prairies permanentes et temporaires
- Vergers, légumes
- Forêts
- Carrière et mine
- Zones urbanisées

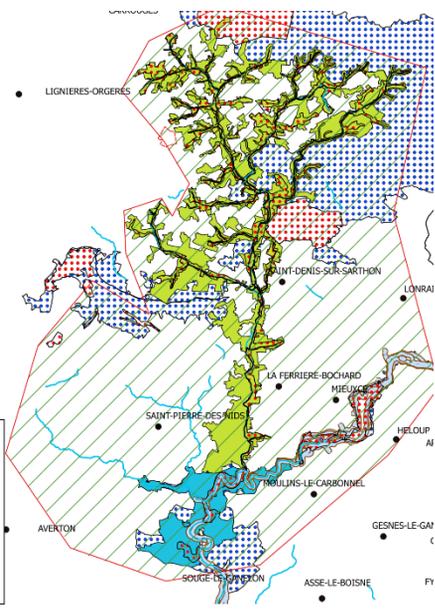
2.5 0 2.5 5 7.5 10 km



Développement de dispositifs institutionnels environnementaux superposés et différenciés à partir de 1992

A partir de 1992, ce site a fait l'objet de nombreux dispositifs agri-environnementaux territorialisés (figure 1). Entre 2008 et 2016, les dispositifs agri-environnementaux se densifient, l'investissement public sur ce territoire s'accroît. Cela se traduit par la mise en place du site Natura 2000 (2008), par l'institution du PNR Normandie Maine (2008) qui deviennent le cadre et l'institution structurants sur le territoire

Autour de ces dispositifs, les collectivités locales, organisations agricoles, administration et associations environnementales sont fortement mobilisées pour la préservation de l'environnement sur le territoire. Cela participe à produire des diagnostics écologiques spécifiques, et à expliciter et partager les enjeux agri-environnementaux du territoire.



Carte n°3 : Zonage des politiques publiques environnementales sur le territoire du Sarthon et des Alpes Mancelles

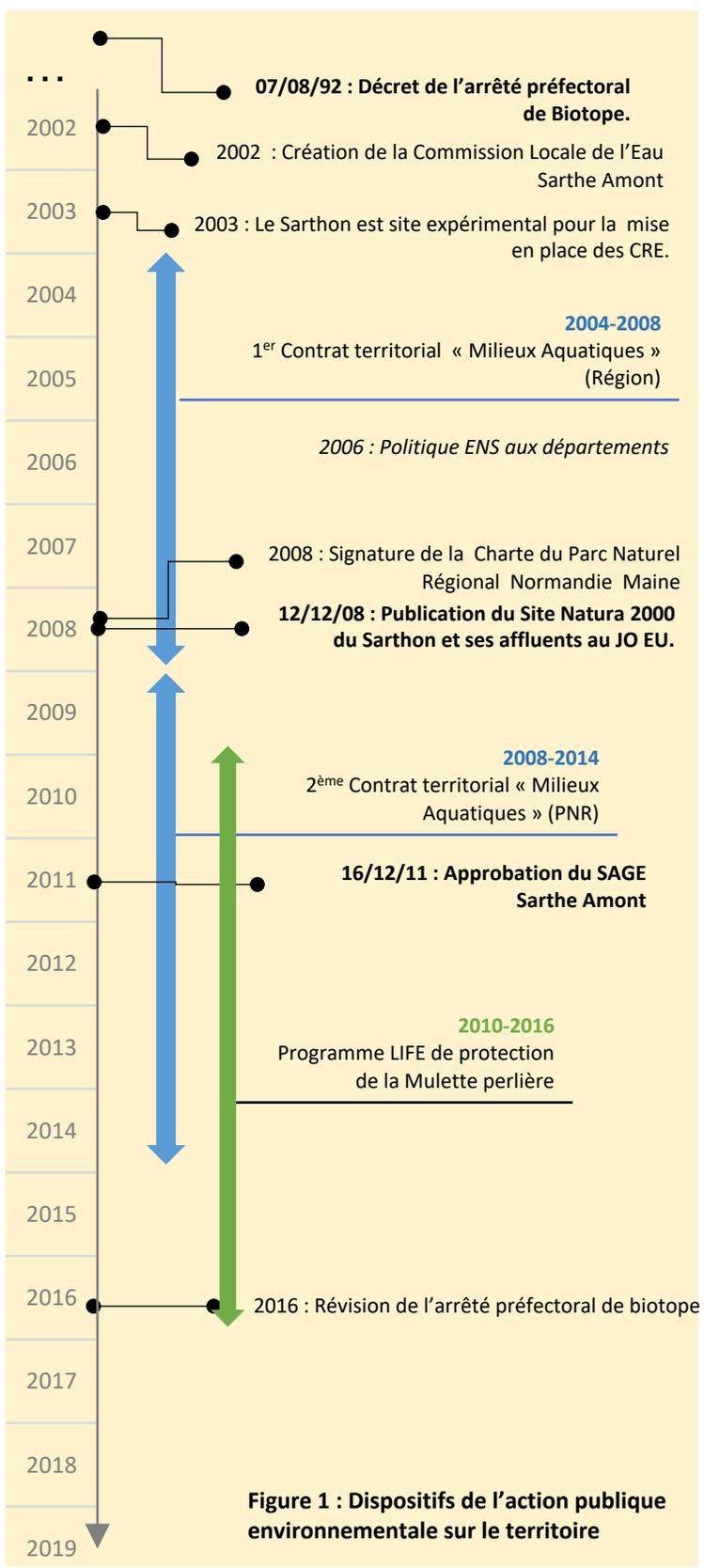


Figure 1 : Dispositifs de l'action publique environnementale sur le territoire



Enjeux environnementaux et instruments d'action publique agri-environnementaux

Le site bénéficie dans la zone du Sarthon de la présence de nombreuses espèces remarquables et d'intérêt communautaire : pour les espèces aquatiques il s'agit de la Mulette perlière, de la truite Fario, de l'écrevisse à pieds blancs et de la Lamproie dans le Sarthon, ce qui témoigne de son exceptionnelle qualité d'eau. Pour les espèces terrestres, la présence notamment du Damier de la Succise, un papillon très rare, justifie des politiques mises en place dans la zone. L'enjeu prioritaire sur ce site est donc la préservation des habitats aquatiques et humides. Il est explicité en particulier via l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 approuvé en 2013.

Or, les usages agricoles présentent des menaces vis-à-vis de la faune remarquable présente sur le site. Notamment, le piétinement du bétail dans le lit des cours d'eau peut déranger voire détruire les espèces présentes. De plus, le piétinement des berges envoie des sédiments fins supplémentaires dans la rivière et peut entraîner des problèmes de colmatage des fonds, très néfaste pour la survie des espèces aquatiques d'intérêt. En outre, le maintien de la qualité de l'eau suppose une limitation de l'utilisation des intrants dans les activités agricoles voisines. Enfin, les zones humides font partie des milieux à préserver : de par leurs fonctions épuratrices notamment, elles sont considérées comme indispensables à la bonne qualité des cours d'eau.

Encadré 2 : MAET, MAEC sur le territoire du Sarthon et des Alpes Mancelles

MAET Parcelles :

- BN_SART_HE02** - Gestion extensive des prairies sans fertilisation **130,57€/ha de prairie**
- PL_SART_HE03** - Gestion extensive des prairies sans fertilisation et chargement limité **-206,01€/ha de prairie**
- PL_SART_HE04** - Gestion extensive des prairies sans fertilisation et -chargement limité sans pâturage hivernal- **174,63€/ha de prairie**
- PL_SART_HE11** - Gestion extensive des prairies humides - **120€/ha de SAU**
- PL_SART_HE12** - Gestion extensive des prairies humides sans fertilisation **141,57€/ha de prairies**
- PL_SART_HE13** - Gestion des prairies humides avec encadrement du chargement **-195,44€/ha de prairies**
- PL_SART_HE14** - Gestion des milieux humides sans fertilisation avec encadrement du chargement **-217€/ha de prairies**
- PL_SART_CO01** - Mise en place de parcelles enherbées avec encadrement du chargement **450€/ha de SAU**
- PL_SART_GC2B** - Mise en place de parcelles enherbées sans fertilisation -avec encadrement du chargement - **450€/ha de SAU**
- PL_SART_HAZA** - Entretien des haies - **0,36€/ml**

MAEC système :

- BN_SART_SPE3** -Système polyculture élevage, dominante élevage, **403€/ha**

Face à ces enjeux, différents instruments sont conçus et mis en œuvre sur le territoire (Larrue, 2000). Le premier est coercitif, c'est l'arrêté préfectoral de protection de biotope qui contraint les conditions d'abreuvement des animaux dans les cours d'eau et régule l'entretien de la ripisylve. Différentes scènes locales d'élaboration des politiques territorialisées sont instituées à partir de 2002 (CLE, Natura 2000, PNR). En tant que telles, ces scènes constituent des instruments de nature persuasive, en contribuant à élaborer des apprentissages à définir les rôles des parties vis-à-vis des enjeux environnementaux (Candau and Ruault 2002 ; Callon 1986). Ce territoire compte également des inventaires ZNIEFF dont on peut faire l'hypothèse qu'ils participent à l'élaboration d'une culture commune relative aux enjeux écologiques locaux. Le territoire a instauré, en particulier à l'occasion de l'élaboration du Docob Natura 2000, un nombre important d'instruments incitatifs : ce sont en particulier les contrats MAET (encadré 2) et la charte Natura 2000. Enfin, plusieurs opérations d'aménagement des berges pour l'abreuvement ont été réalisées, des acquisitions foncières, des restaurations de sites, initiées en particulier avec les contrats territoriaux milieux aquatiques. Elles constituent un quatrième type d'instruments que Larrue qualifie d'infrastructuraux.

Callon M. (1986). Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*, (36), 169-208.

Candau J. and Ruault C. (2002). Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement. Différents modes de concertation pour définir les règles de gestion des marais. *Economie rurale*, 270, 19-35.

Larrue C. (2000) *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris, 207 p.

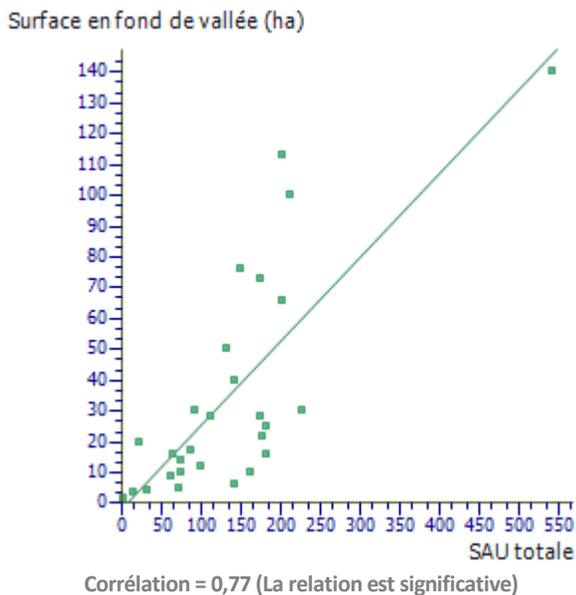


Usages et pratiques agricoles dans les fonds de vallée : des prairies pour l'alimentation du troupeau allaitant

Les exploitants enquêtés ont été choisis parmi ceux exploitant des terres en fond de vallée. Or ces terres sont importantes dans leurs exploitations en termes surfaciques. Les 28 exploitations exploitent au total 965 ha en fond de vallée, avec une moyenne de 34 ha par exploitation, mais avec une forte variabilité (entre 1,5 et 140 ha). Ces surfaces sont souvent significatives pour les exploitations : en moyenne, cela représente 29 % de la SAU, avec là encore une forte variabilité (entre 4 et 100%). Pour autant, on observe une corrélation entre les surfaces en fond de vallée et la SAU des exploitations (figure 2).

Cette première partie de nos résultats vise à comprendre la place de ces fonds de vallée dans les systèmes de production, les usages qui en sont faits (en termes d'occupation des sols et d'utilisation dans le système de production).

Figure 2 : Surface en fond de vallée (ha) en fonction de la SAU (ha), enquête ESA, n=28



Une occupation prairiale très dominante dans les fonds de vallée

Le premier résultat majeur est que ces fonds de vallée sont occupés par des prairies, et plus précisément par des prairies naturelles dans la très grande majorité des cas : 88% des surfaces de fond de vallée des exploitants enquêtés sont des prairies naturelles, 3% des prairies temporaires. Les autres usages de ces fonds de vallée sont des cultures (pour deux exploitants sur 28, dans un cas sur des surfaces importantes : 57 ha), et la présence de bois (10 exploitants, souvent pour des surfaces de 1 ha ou moins), ou de friches (4 exploitants, pour des surfaces pouvant aller jusqu'à 4 ha). Les cultures, bois et friches représentent de l'ordre de 10% des occupations du sol des fonds de vallées dans les exploitations des enquêtés. Ce sont les cultures qui sont les autres occupations les plus importantes avec 61 ha en tout (6% des surfaces de fonds de vallée), puis viennent les bois (32 ha, 3 % des surfaces de fonds de vallée) et enfin les friches (9 ha, moins de 1 % des surfaces des fonds de vallée).

Les exploitations rencontrées sont principalement des exploitations d'élevage, nous l'avons vu, avec un élevage bovin dominant. Ainsi, ces prairies de fond de vallée interviennent évidemment dans le système fourrager de ces exploitations. Pour autant la place des prairies de fond de vallée dans les systèmes fourragers varie selon les types d'exploitations.

Encadré 3 : Définition des fonds de vallée

Dans cette enquête, nous avons laissé le soin aux agriculteurs d'apprécier ce qui était des fonds de vallée sur leurs exploitations, en leur proposant la définition suivante : « On entend par fond de vallée la zone plane de part et d'autre du Sarthon qui est délimitée par les versants, c'est-à-dire les terres qui touchent ou sont proches du Sarthon. »



Des systèmes et structures d'exploitation différenciés qui confèrent un rôle différent aux fonds de vallée
L'analyse des caractéristiques structurelles (SAU, part des surfaces en fonds de vallée dans la SAU, surfaces en bois et friches) et systémiques (part de la SFP dans la SAU, prairies totales / SFP, type de production) permet de dégager trois types de systèmes de production¹.

▪ **Des grands GAEC de cultures et d'élevage (11 exploitants / 28).**

Ces grandes exploitations ont une surface totale (SAU) de 204 ha en moyenne, dont près de 20% dans les fonds de vallée. Ce sont des GAEC le plus souvent, avec 2 ou 3 associés. Les terres sont principalement en location (85% des surfaces en location), que ce soit en fonds de vallée ou ailleurs. Ce sont des exploitations de culture et d'élevage. Les cultures de vente représentent 44% de la SAU. Les ateliers animaux sont souvent des bovins allaitants, parfois associés à des bovins lait. Ces exploitants ont des troupeaux significatifs : de 70 vaches laitières en moyenne pour ceux qui ont un atelier laitier, et de 70 vaches mères pour ceux qui ont un troupeau de vaches allaitantes. Les allaitants sont souvent naisseurs-engraisseurs (production de taurillons le plus souvent et parfois de bœufs). Le système fourrager est basé sur le maïs : les prairies ne représentent que 57% des surfaces fourragères de l'exploitation. Ces prairies sont principalement des prairies naturelles (qui occupent près de 80% des terres en fond de vallée de ces exploitations), et un peu de prairies temporaires, sur les terres sèches. Ce sont donc de grandes exploitations de polyculture élevage avec une logique d'intensification de la production fourragère sur les terres sèches. C'est dans cette catégorie que l'on rencontre le plus d'exploitants ayant d'autres usages des terres de fond de vallée : des cultures pour l'un, des bois et/ou des friches pour d'autres. Dans cette catégorie, 15 à 20% des terres de fond de vallée ne sont pas valorisées pour la production agricole. D'ailleurs, c'est dans cette catégorie que les enquêtés sont les plus nombreux à déclarer vouloir moins de terres de fond de vallée (5/11). Mais ces terres revêtent souvent une autre valeur aux yeux des enquêtés : beaucoup d'enquêtés déclarent avoir d'autres usages de ces terres, principalement pour la chasse et la pêche (8/11).

▪ **Des petites exploitations d'élevage allaitant herbagères (5/28)**

Ces exploitations font en moyenne 32 ha de SAU². De l'ordre d'un tiers des terres sont en fond de vallée (jusqu'à 100% pour deux d'entre eux). Ce sont le plus souvent des exploitants individuels, parfois pluriactifs (2/5). Ces terres sont souvent en faire-valoir direct (67% en propriété). Ce sont des élevages spécialisés en bovins allaitants (naiseur ou engraisseur) ou en ovins. Les troupeaux sont plutôt modestes (23 bœufs, 50 vaches mères, ou 200 brebis). Toutes les terres sont en prairies, 88% en prairies naturelles, le reste en prairies temporaires. Le système fourrager est donc exclusivement basé sur l'herbe, et les fonds de vallée ont un rôle crucial dans ces systèmes. D'ailleurs, 4 des 5 éleveurs de cette catégorie ne souhaiteraient pas avoir moins de terres en fond de vallée. Nous avons classé dans cette catégorie un exploitant atypique : il exploite 1,5 ha en fond de vallée, tout en herbe. Il souhaite prochainement y développer une activité de maraichage, il a par ailleurs une activité piscicole .

▪ **Des exploitations moyennes d'élevages spécialisés allaitants ou laitiers (12/28)**

Ces exploitations présentent une SAU moyenne de 116 ha, un quart des terres sont en fonds de vallée. Ce sont des exploitations individuelles, ou tenues par un couple. Environ un tiers des terres sont en propriété, et ce taux est un peu plus élevé dans les fonds de vallée. Ce sont des exploitations d'élevage spécialisées en bovins, lait ou viande. Les troupeaux sont de taille moyenne : pour les 7 éleveurs qui ont un troupeau laitier, il compte en moyenne 69 vaches laitières ; 8 éleveurs ont un troupeau de vaches allaitantes, avec en moyenne 61 mères. Ils sont souvent seulement naisseurs, mais deux éleveurs engraisent des bœufs de manière significative (de l'ordre de 50 bœufs présents), un éleveur a des bâtiments de volailles. L'essentiel de la SAU est consacré à la production de fourrages (87%). Les surfaces fourragères sont occupées à 90% par des prairies, (60% de prairies naturelles, 30% de prairies temporaires) et un peu de maïs. Pour ces éleveurs spécialisés, les fonds de vallée ont un rôle important dans l'alimentation des animaux, mais leur système fourrager ne repose pas uniquement sur des prairies naturelles, il est complété par des cultures fourragères d'herbe (prairie temporaire) et de maïs.

1. La construction des types est basée sur une AFCM portant sur les variables citées. Les coordonnées des individus sur les axes F1 et F2 permettent de dégager deux nouvelles variables. Une classification hiérarchique ascendante sur ces deux variables amène à identifier 3 classes. Ces classes sont décrites dans le tableau x.

2. 39 si on exclut de ce calcul le pisciculteur.



Tableau 1 : caractéristiques des types de systèmes et structures d'exploitations (source enquête ESA, n=28)

Types	Grands GAEC de culture-élevage	Petites exploitations allaitantes herbagères	Moyennes exploitations d'élevage spécialisé allaitant ou laitier	p-value
Effectifs	11	5	12	
UTH	2,3	1,2	2,0	0,22
SAU totale (ha)	202	32	116	<0,01
Surface en fond de Vallée (SurffdV) (ha)	46	10	34	0,15
surf ace en prairies naturelles (PN) (ha)	49	24	65	0,13
SurffdV/SAU	0,20	0,54	0,27	0,03
Productions	Cultures et lait, plus rarement atelier de bovins allaitants et/ou engraissement	Allaitants (bovins, brebis)	Bovins spécialisés, allaitants laitiers ou mixtes	0,02
Surface fourragère principale (SFP) (ha)	117	31	101	0,02
SFP/SAU	0,57	0,99	0,86	<0,01
Surfaces en prairies/SFP	0,57	1,00	0,92	<0,01
surf bois-friches en fond de vallée (ha)	5,64	0,70	0,77	0,08
surf Prairie en fond de vallée/SurfFdV	0,84	1,00	0,94	0,22
surf PN en fond de vallée/Surf FdV	0,80	1,00	0,91	0,13
taux de faire-valoir direct (ensemble de l'exploitation)	0,15	0,67	0,28	<0,01
taux de faire-valoir direct sur les fonds de vallée	0,17	0,68	0,35	0,02

Les valeurs correspondent aux moyennes par catégorie, y compris pour les ratios. Les contenus en gras indiquent les variables ayant servi à construire la typologie



Des modalités de récolte de l'herbe en fonds de vallée assez homogènes et indépendantes des types de systèmes

Les fonds de vallée sont majoritairement destinés au pâturage et à la fauche pour le foin (Tab.2) : en effet 93% des enquêtés font pâturer leurs animaux et 75% font du foin sur leurs parcelles en fonds de vallée. Ces pratiques ne sont pas différenciées selon les systèmes de production.

En revanche, les animaux présents en fond de vallée diffèrent selon les productions présentes sur l'exploitation. Dans le cas du système bovins allaitants, on constate que l'ensemble des éleveurs fait pâturer l'ensemble des types d'animaux (vaches, génisses ou bœufs) sur les parcelles présentes en fond de vallée. Dans le cas du système bovins lait spécialisés, tous types d'animaux pâturant sont présents en fond de vallée également. Un tiers des enquêtés élèvent des bœufs, ce qui est une proportion élevée. Ces animaux, aujourd'hui peu valorisés, demandent peu de travail ou de surveillance et sont usuellement élevés sur des terres difficiles d'accès, ici, les fonds de vallée. La stratégie de pâturage n'est pas la même pour les systèmes bovins mixtes où, de préférence, ce sont les animaux du troupeau allaitant ou uniquement des génisses laitières qui pâturent en fond de vallée. Cela peut s'expliquer par des contraintes propres au système laitier : traite, éloignement par rapport à la stabulation etc.

Tableau 2 : Modes de valorisation de l'herbe en fond de vallée, Enquête ESA, n=28

Mode de valorisation de l'herbe	Ensilage	Foin	Enrubannage	Pâturage dont pâturage uniquement
Effectifs répondants	2	21	7	26 7
% répondants	7%	75%	25%	93% 25%

Des pratiques de gestion peu spécifiques en fond de vallée

Les fonds de vallée sont principalement utilisés en prairies naturelles. Les pratiques de gestion y sont relativement limitées de ce fait. Elles portent sur la fertilisation et la gestion des adventices, sur la gestion du pâturage et la récolte de l'herbe, elles portent également sur les pratiques d'élevage spécifiques (parasitisme, abreuvement) et enfin sur l'entretien des abords des parcelles (haies, clôtures, fossés, mares). Nous avons cherché à saisir ces modes de gestion en les comparant aux modes de gestion des prairies hors fond de vallée.

Un tiers des enquêtés déclare avoir les mêmes pratiques qu'ailleurs sur les fonds de vallée. Le plus souvent, ceux qui déclarent gérer différemment ces terres ont une réponse nuancée : « C'est un peu l'abreuvement qui est différent », « C'est à moitié les mêmes [pratiques] parce que mis à part les parcelles de joncs qui sont fauchées systématiquement en fin de saison, le reste est entretenu de la même façon » « l'entretien est le même partout, faut passer partout, les haies c'est les mêmes partout. Il n'y a que les clôtures un peu plus qu'on passe de temps, autrement non » « Oui c'est un peu différent, en fond de vallée on ne peut pas aller faucher les refus quand on veut donc c'est vrai qu'on n'y va pas très souvent . » « Hors fond de vallée c'est plus pâturé mais c'est tout. On met aussi plus de fumier, mais je ne sais pas trop ce que ça change sur la quantité d'herbe . »

Les différences de pratiques citées portent d'abord sur l'amendement (pas ou moins d'engrais) et la gestion des adventices (broyage des joncs, des chardons, absence de phytos) (cités par un tiers des enquêtés). Elles portent ensuite sur une adaptation du travail (cité par un cinquième des enquêtés) : l'entrée dans les parcelles se fait quand les sols sont portants, en fin d'été ; certains agriculteurs y font plus de travail « à la main » ; les parcelles étant plus petites, certaines opérations (comme la gestion des haies) peuvent être plus longues. La gestion des abords des parcelles est citée par 5 enquêtés : l'entretien des haies, des clôtures est plus complexe du fait des configurations des parcelles, du fait qu'elles soient inondées chaque année « c'est beaucoup plus compliqué d'entretenir les bords de ruisseaux que les bords de haies dans un champ de plaine. Les bords de ruisseaux vont se mêler aux arbres d'eaux, les ronces, pour slalomer entre tout ça, c'est compliqué. ». Enfin, quelques enquêtés (5) évoquent des pratiques de fauche ou de pâturage différentes ou une gestion de l'abreuvement simplifiée par la présence du cours d'eau .



On observe donc globalement des pratiques peu différenciées entre producteurs, et peu différentes de ce qu'ils font hors fonds de vallée. Quand ils diffèrent, les modes de gestion sont plus extensifs sur le plan agronomique que ce qui se pratique sur les prairies hors fonds de vallée, et supposent une organisation du travail différente. Si certains jugent le travail plus complexe sur ces terres, la plupart des enquêtés (58%) estiment y consacrer autant de temps que sur d'autres parcelles de prairie.

Jugements des fonds de vallée : des évaluations équilibrées où la présence de dispositifs agri-environnementaux participe à la qualification de ces terres de manière significative

Nous avons proposé aux enquêtés d'évaluer les terres de fonds de vallée en répondant aux questions ouvertes « Selon vous, quels sont les avantages des terres en fonds de vallée ? » et « Selon vous, quelles sont les contraintes des terres en fonds de vallée ? ». Les fonds de vallées sont spontanément évalués par les enquêtés à partir de différentes dimensions (agronomiques et zootechniques, de travail, écologiques, économique, infrastructurelles, institutionnelles).

La principale dimension de jugement des terres de fonds de vallée est agronomique. 27 des 28 enquêtés énoncent un jugement sur ce plan. 24 considèrent que ces terres présentent des avantages notables. En particulier la pousse de l'herbe, la fraîcheur durant l'été et les années sèches (ce qui est le cas de l'année d'enquête, cité par les deux tiers des enquêtés), la qualité des terres (cité par un tiers des enquêtés). Enfin ces terres apparaissent complémentaires des terres séchantes. Pour autant, 22 enquêtés jugent que les terres de fond de vallée présentent des difficultés de gestion zootechniques et agronomiques : cela concerne le surcroît de parasitisme et la faible portance (cité par les trois quarts des enquêtés), ou le fait qu'elles sont moins productives. La plupart des enquêtés (19) ont un jugement très nuancé et citent à la fois des avantages et des difficultés d'ordre agronomique ou zootechnique.

La deuxième dimension d'évaluation des parcelles de fonds de vallée est liée aux dispositifs publics agroenvironnementaux. La moitié des enquêtés cite spontanément cette dimension. Un tiers des enquêtés jugent ces terres avantageuses du fait qu'elle permettent d'accéder à des aides ou peuvent bénéficier d'aménagements gratuits (abreuvoirs installés par le PNR) ; en revanche 40 % des enquêtés déplorent de leur côté les contraintes liées aux cahiers des charges et aux contrôles des PPAE. Parmi ces 16 enquêtés attentifs à la dimension institutionnelle, 6 énoncent à la fois un avantage et un inconvénient sur cette dimension.

La troisième dimension citée spontanément est infrastructurelle : ces parcelles de fonds de vallée donnent un accès à l'eau, une disponibilité qualitative et quantitative appréciée. La moitié des enquêtés abordent cette dimension.

Un tiers des agriculteurs souligne également les difficultés de travail associées à ces parcelles. Un quart aborde les dimensions économiques : la moitié d'entre eux jugeant ces parcelles intéressantes dans la mesure où le coût du fermage est faible, l'autre moitié déplore des coûts d'entretien élevés.

Enfin, seuls 5 répondants abordent les fonds de vallée du point de vue environnemental spontanément, en soulignant l'intérêt de ces espaces sur le plan écologique et paysager.

Les jugements sont à la fois assez partagés et très souvent nuancés sur ces fonds de vallée. Ils sont généralement peu liés aux caractéristiques des systèmes d'exploitation et aux formes d'utilisation des fonds de vallée. Notons cependant que les enquêtés à la tête de « Moyennes exploitations d'élevage spécialisé allaitant ou laitier » sont plus sensibles que les autres au fait que le coût du fermage est faible sur ces terres, et aux difficultés de travail associées.



Evolution des pratiques et trajectoires d'occupation du sol

Des dynamiques structurelles différenciées selon les types de systèmes de production

▪ Les grands GAEC en fort développement

Ces exploitants se sont installés sur toute la période... certains il y a bien longtemps (5/11 avant 1992), d'autres plus récemment (3/11 installés depuis 2012). C'est souvent une histoire d'association dans un GAEC, familial pour les plus anciens, parfois entre tiers pour les installations plus récentes. Dans presque tous les cas, l'exploitation a été beaucoup développée depuis l'installation de l'enquête : reprise de terres (ces structures ont quasiment doublé de surface depuis l'installation), accroissement du cheptel, développement des cultures, de la méthanisation, etc. Ces développements se font dans certains cas au moment de l'installation, et souvent de manière progressive dans le temps. Les collectifs de travail ont plutôt eu tendance à se développer, mais là, chaque histoire est singulière, et globalement, on a une augmentation de la productivité du travail (dont un des indicateurs est l'accroissement de 25ha de la surface /travailleur depuis l'installation). Le lait est une activité ancienne sur ces exploitations, mais dans deux cas, les exploitants ont choisi récemment d'abandonner la production laitière au profit de vaches allaitantes et/ ou du développement des cultures de vente. Dans ce processus d'accroissement des structures, parmi les terres reprises il y a aussi les fonds de vallée . Sans que ces terres soient particulièrement convoitées, elles sont de ce fait reprises (par location le plus souvent) et intégrées dans le système pour le pâturage et la récolte du foin dans des exploitations où les cheptels, comme les terres, tendent à être développés.

▪ Petites exploitations d'élevage herbager : calibrer un projet de production pour un exploitant seul

La plupart de ces exploitants se sont installés avant 2002 (l'un des enquêtés a un projet d'installation l'an prochain). Pour moitié l'installation est une reprise familiale, les exploitants travaillant alors en couple, pour moitié l'installation fait suite à une reprise à un tiers, d'un exploitant seul. Les trajectoires de ces exploitations se caractérisent par un faible développement des structures (+8ha en moyenne depuis l'installation). Il s'agit d'une logique assumée de travailler sur des structures de production stables et modestes, pour limiter l'endettement, contenir le travail pour une personne, extensifier la production. Pour l'un d'entre eux, il s'agit aussi de développer des activités de transformation et vente qui prennent le pas sur les seules activités de production. Dans un cas, ce développement limité a été contraint : l'arrêt du lait et l'orientation vers un élevage allaitant prairial apparaît comme une alternative au projet initial. *« On est plus libres c'est surtout ça, parce que les vaches laitières c'est du maïs, c'est intensif, c'est bien quand on peut tout labourer pour rapporter pas grand-chose, enfin comme les vaches allaitantes... Mais après, nous, c'était comme ça on était partis comme ça sur le coup des mises aux normes, sinon on aurait continué le lait mais bon. On aurait eu un gros quota, mais ils ne voulaient pas en donner alors c'est bien hop terminé, et puis on ne regrette pas. C'est parce que c'était trop de mises aux normes, c'est ça qui a tout bloqué. Et puis nous on est dans le Parc Natura 2000, on est coulé dedans et on fait pas ce qu'on veut c'est surtout ça, c'est ça les contraintes, encore on n'est pas tenu tenu comme les voisins à côté »*. Pour ces enquêtés dont les exploitations sont fondées dans les fonds de vallée (54% de la surface), le contexte naturel ou institutionnel est parfois cité comme une dimension influant sur la trajectoire : dans le choix du site d'exploitation (2/5) ou les contraintes au développement (1/5).



▪ **Exploitations moyennes d'élevage spécialisé : Développement modéré des structures porté par le projet d'un couple et extensification**

La plupart de ces enquêtés se sont installés entre 1992 et 2002. L'agriculture est ici une histoire de famille le plus souvent, c'est une reprise familiale, par un couple. Au fur et à mesure du développement de l'exploitation, ils embauchent parfois des salariés. Ces exploitants développent leurs structures au cours de leur carrière, mais de manière plus modeste que les grands GAEC voisins. Plus que d'autres, ils sont amenés à reprendre des terres en fond de vallée. Pour beaucoup, cet agrandissement des structures s'accompagne d'un accroissement parallèle du cheptel. Pour la moitié des enquêtés de ce groupe, ces agrandissements accompagnent aussi une trajectoire nette d'extensification des modes de production, avec pour l'un le passage du lait à la viande qui s'accompagne de l'arrêt du maïs au profit de l'herbe, pour d'autres une conversion bio. C'est d'ailleurs dans cette classe que l'on trouve le plus d'exploitations en agriculture biologique (4 sur les 5 de l'échantillon total). Ce processus d'extensification est lié à des difficultés conjoncturelles en lait, à des motivations personnelles liées aux façons de travailler (arrêt des phytos), à une dynamique locale structurée autour d'une CUMA qui compte un groupe d'éleveurs bio dynamiques. Ainsi, cette enquêtée raconte le processus de conversion en agriculture biologique : « *On travaille beaucoup en CUMA depuis le début, il y avait déjà des agriculteurs bio donc il y a une dynamique locale des agriculteurs bio en lait, donc ça facilite les échanges et par exemple il y a une herse étrille en commun, des façons de faire qui peuvent être échangées, donc ça c'est plutôt positif. Mon mari n'aime pas faire du tracteur et encore moins du pulvé donc ... Il y avait le CTE qui avait été là donc on était en groupe d'agriculteurs, et puis je dirais que ça a été fait assez naturellement. Le fait de ne pas polluer et de ne pas utiliser de produits phyto, c'est vrai que ça on était quand même bien contents, on n'a pas envie de polluer tel que.* » Enfin, plusieurs de ces éleveurs citent le contexte institutionnel (aides) comme un facteur facilitant la conversion à la bio et plus généralement le maintien des activités. « *Etant sur une zone Natura 2000 pour 50% de notre exploitation, et étant dans le bassin versant du Sarthon, on a accès aux aides du deuxième pilier de la PAC notamment aux primes herbagères, en respectant un cahier des charges notamment sur le chargement, les intrants, etc., dont un qui est spécifique au Sarthon, pour lequel on a contractualisé en 2015* » « *Non [les mesures agri-environnementales] elles n'ont pas influencé mon choix puisque j'ai toujours été un peu dans cette optique-là. Bon après je [ne]crache pas dessus si ça accompagne, c'est vrai que si on a pris cette exploitation-là, on a quand même fait gaffe à ce qu'on pouvait générer comme aides pour arriver à s'en sortir évidemment, mais c'était de toute façon dans notre façon de travailler, prairies humides ou pas.* »

Tableau 3 : Evolution des structures et systèmes d'exploitations, enquête ESA, n=28

types	Grands GAECs de culture-élevage	Petites exploitations allaitantes herbagères	Moyennes exploitations d'élevage spécialisé allaitant ou laitier	p-value
effectifs	11	5	12	
date d'installation	1999	2003	1997	0,63
age	39	48	53	0,02
UTH actuels	2,3	1,2	2,0	0,22
UTH installation	1,7	1,4	1,7	0,51
Evolution UTH	0,6	-0,2	0,3	0,49
SAU actuelle (ha)	202	32	116	<0,01
SAU installation (ha)	109	24	64	<0,01
Evolution SAU depuis l'installation (ha)	93	8	51	0,05
Evolution SAU/10ans (ha)	38	3	21	0,01
SAU/UTH	95	25	65	<0,01
Evolution SAU/UTH depuis l'installation (ha)	25	8	12	0,38
Surface en fond de Vallée(ha)	46	10	34	0,15
reprise de FdV (% oui)	75%	60%	89%	0,48

Les valeurs correspondent aux moyennes par catégorie, y compris pour les ratios. Les contenus en gras indiquent les variables ayant servi à construire la typologie



Les carrières de ces enquêtés débutent pour certains dans les années 80. Pendant les 40 années qui se sont écoulées depuis, les dispositifs agrienvironnementaux se sont développés sur le territoire : arrêté de protection de biotope en 1992, mise en place d'une commission locale de l'eau en 2002, arrêté du périmètre Natura 2000 en 2008, approbation du Docob en 2012... Pendant cette même période, différents dispositifs nationaux agrienvironnementaux ont été déployés (des OGAF-environnement aux CTE, CAD puis MAE). Nous avons cherché à identifier si ces évolutions du contexte institutionnel, si d'autres évolutions du contexte (économique notamment) avaient généré des changements dans les trajectoires de ces exploitations, autrement dit, si les changements du contexte imprimaient de manière fréquente les mêmes évolutions de système ou de structures aux mêmes périodes. Bien sûr, un certain nombre de choix (changements d'ateliers, conversion bio) ont été des réponses à des évolutions importantes du contexte, notamment économique. Mais on ne détecte pas parmi nos enquêtés d'effet de contexte généralisable. La mise en place des différents dispositifs agrienvironnementaux en particulier ne semble pas générer des changements structurels ou systémiques de manière visible à des temps donnés à l'échelle du territoire.

Des pratiques de gestion en fond de vallée stables dans le temps

Qu'en est-il des évolutions de pratiques mises en œuvre par les enquêtés ? Nous nous intéressons ici spécifiquement aux évolutions de pratiques sur les fonds de vallée.

La moitié des enquêtés disent ne pas avoir fait évoluer leurs pratiques. Ils précisent parfois que ces pratiques sont adaptées au contexte des fonds de vallée : « *Non. On change pas de système, le système est satisfaisant. Toute manière, les fonds de vallée, on va pas les cultiver c'est pas cultivable.* », ou que le contexte institutionnel empêche toute évolution « *Non, on n'a pas le droit de faire autre chose, pas le droit de drainer, juste de faucher.* ».

La moitié des enquêtés dit donc avoir changé ses pratiques. Ces changements consistent pour 8/28 à une forme de désintensification des pratiques : moindre entretien des haies, clôtures et fossés, moindres amendements (fertilisation, chaux), un pâturage moins long des animaux, une évolution des dates de fauche. Ces évolutions sont parfois liées à une réflexion de l'agriculteur sur l'adéquation de ses pratiques au contexte naturel des parcelles de fond de vallée. En particulier, la gestion du parasitisme a pu faire évoluer l'usage de ces fonds de vallée (pour deux enquêtés). Mais dans la plupart des cas, ces évolutions sont associées aux contraintes institutionnelles liées aux parcelles sur la zone Natura 2000. Ainsi, cet enquêté explique l'évolution de l'entretien des abords de ces parcelles en fond de vallée : « *ça va en s'aggravant parce que avec tout ce qu'ils nous disent de pas faire, il y a des coins qu'on a laissés à l'abandon comme on peut plus y aller. Dans le temps on avait encore un passage entre la rivière et le taillis, y'avait 5-6m mais là y'en a plus c'est la rivière qui a tout mangé.* » ou cet autre : « *Dans le temps dans ces prairie- là, y avait des bêtes été comme hiver. Maintenant on est obligé de les enlever l'hiver. Et du coup maintenant faut passer la rotative pour les joncs* ». Cette désintensification est aussi une façon de passer moins de temps sur les parcelles de fond de vallée, et de limiter les risques administratifs liés à la conformité aux règles locales : « *Clairement, comme j'ai un enjeu faible, comme j'ai une surface faible [en fonds de vallée], j'ai fait le choix de pratiques très safe, comme ça je suis sûr que je réponds à toutes les demandes et qu'on viendra pas m'embêter. J'aurais 40ha en fond de vallée, je me pencherais un peu plus sur les MAE, les possibilités pour respecter bien les critères. J'ai plutôt fait le choix d'être très extensif, comme ça j'évite les problèmes.* » Cette désintensification des pratiques s'accompagne du point de vue de ces agriculteurs d'une dégradation de la valeur productive de ces parcelles, d'un démarrage d'enfrichement parfois « *Oui, j'ai diminué la fertilisation minérale, j'ai désintensifié, j'essaie de mettre de la chaux quand même. Mais oui, j'ai fortement désintensifié, et forcément la flore s'est un peu dégradée, il y a des joncs.* »



Pour d'autres enquêtés (5/28), les changements renvoient au contraire à un surcroît d'investissement de leur part dans l'entretien des parcelles (haies, clôtures, broyage), à un travail d'aménagement et d'entretien pour l'abreuvement des animaux. Ces agriculteurs s'investissent pour lutter contre l'enfrichement qui s'installe rapidement sans intervention humaine. Cet enquêté raconte l'évolution de l'entretien des parcelles : « *on y consacre plus de temps qu'avant parce que on a un peu plus de temps, quoi. C'est-à-dire que quand on est arrivé là, on avait un peu tout à faire, d'abord beaucoup de clôtures c'était le premier truc, et ensuite on a fait des stabul et puis maintenant on commence à avoir un peu de temps pour bien entretenir nos parcelles. On a fait faire beaucoup de bois en attendant, parce que on n'avait pas le temps de le faire et les parcelles se sont un peu plus ouvertes, elles produisent mieux déjà et puis à l'automne on peut les entretenir.* » Ou cet autre : « *[on cherche à] réentretenir pour la raison de pas laisser les haies envahir les champs, j'ai gagné 10 m par endroit. Et puis pour une raison matérielle, pour pas abîmer mon matériel à l'approche des haies, tout ça.* » Pour ces enquêtés, ce qui permet ce surinvestissement dans l'entretien c'est une meilleure disponibilité en temps à un moment de la carrière, le fait d'avoir accès à du matériel performant (lamier, minipelle pour les abreuvoirs). Cet investissement est motivé par l'enjeu de maintenir ces espaces productifs.

Quand on aborde l'avenir, la majorité des enquêtés (18/28) n'envisage pas d'évolution de leurs pratiques sur les fonds de vallée. Ces répondants sont notamment des exploitants plus âgés qui approchent de la retraite. Ce sont aussi pour certains des enquêtés qui considèrent qu'on ne peut pas valoriser différemment ces terres, que les pratiques et le système sont à l'équilibre. Et pour d'autres, les MAE constituent un cadre qui bloque toute perspective d'évolution « *Bah tout ce qui est en herbage je continue à faire du foin. Tout ce qui est en culture, moi je suis la réglementation. Je fais pas plus, pas moins, je suis la réglementation. Je suis que locataire, tant que j'ai un contrat MAE sur 5 ans, je suis obligé de continuer mon contrat. Tant que j'ai les taurillons, il me faut du foin donc je continue comme ça.* ». Les exploitants qui envisagent de faire évoluer leurs pratiques cherchent avant tout à rendre leurs parcelles plus productives (5/28) : il peut s'agir d'améliorer la composition prairiale en resemant, de développer la production de bois (agroforesterie ou haies), d'augmenter les amendements, de développer des cultures maraîchères. Ces évolutions sont généralement conditionnées à la sortie des MAE ou à l'évolution des règles agro-environnementales locales « *Quand le contrat va s'arrêter, il va s'arrêter. On va recommencer de la fertilisation et puis entre guillemets faire ça à notre sauce. On va finir le contrat et on va encore pas avoir eu 1 centime. La non fertilisation c'est pas une solution pour avoir de belles prairies, et à la fin c'est plus de l'herbe quoi, il manque trop d'amendements. Le problème c'est que on réduit le chargement, on a réduit le nombre de bouses à l'hectare, il n'y a plus de fertilisation donc là ça s'effondre. A la limite, y aurait un chargement assez important sans non plus les faire gratter jusqu'à la terre, ça arriverait peut-être à se recycler l'un dans l'autre, mais là c'est... A la fin de la MAE, on va remettre des animaux dessus, il n'y aura pas d'impact environnemental, on va pas mettre de l'engrais dessus bêtement. Mais entre 0 et 30 unités d'azote, bah ça change tout. Quand ils ont sorti ça, on s'est dit on va essayer et au final... 5 ans c'est trop long, il faudrait 3 ans.* ». « *Vous parliez de prairies naturelles, on envisage quand même à l'avenir d'essayer de faire des sursemis dans ces parcelles-là pour équilibrer un peu la flore. Je sais pas si on réussira mais on essaiera sûrement à l'automne prochain d'en faire un petit peu. On va être limité, il n'y a pas beaucoup de possibilités de toute façon à part ça. Il n'y a pas beaucoup d'expériences de menées dans ce domaine-là, dans ce type de prairies-là. Et puis on n'a pas le droit de bouleverser tellement la flore dans ces parcelles-là, il faut entretenir mais moi je pense qu'on peut faire quand même mieux, on peut l'équilibrer un peu. Je sais même pas si on a le droit de le faire d'ailleurs le sur-semis, il va falloir qu'on se renseigne. Mais à la limite on peut le faire sans le dire, je pense pas qu'on va empoisonner le terrain en semant du trèfle blanc et du ray-grass anglais dans les zones où ça veut pousser, mais bon on verra bien.* ». Les projets d'évolutions de pratique visent également parfois à rendre les parcelles plus facilement exploitables (3/28) en gérant davantage les haies, les clôtures, les abreuvements.



Sans que les liens soient très significatifs sur le plan statistique (les effectifs sont faibles...), on remarque que les exploitants qui poursuivent une forme de désintensification sont plutôt des exploitants de la catégorie des grands GAECs de culture et d'élevage quand ceux qui surinvestissent l'entretien des parcelles sont plutôt des exploitants de la catégorie des moyennes exploitations spécialisées d'élevage. Cela complète l'interprétation des types de systèmes et leurs dynamiques. Les exploitants de la première catégorie semblent pour certains des exploitants qui gèrent une certaine surabondance d'espace à exploiter en même temps qu'une forte charge de travail. Cela implique de fait de gérer différemment les espaces, les terres sèches sont intensifiées (pour la production de cultures et de fourrages) quand les fonds de vallée sont parfois délaissés. A l'inverse, les exploitants de la catégorie des moyennes exploitations spécialisées d'élevage ont un système fourrager où les fonds de vallée ont de l'importance. Ils exploitent des structures plus petites et cherchent à valoriser tous les espaces, y compris les fonds de vallée. On observe également un effet d'âge et de date d'installation : ceux qui déclarent avoir désintensifié sont des exploitants plus âgés, cela concerne les $\frac{3}{4}$ des exploitants installés avant 1992, et aucun agriculteur installé après 2008 dans notre échantillon (date d'instauration du périmètre Natura 2000). Cet exploitant installé en 1981 explique : « C'est le CTE¹ qui m'a fait changer [...] Par les aides d'abord et sur le plan économique ensuite, on avait intérêt à faire de l'herbe là plus que de la culture. Le CTE était un virage important, plus que les autres Natura 2000, les zones humides, les arrêtés. Un virage important sur la plan éthique et économique. » Cela suggère qu'un « tournant » environnemental a bien eu lieu sur ce territoire comme ailleurs, et qu'il est ancien, il correspond à la période de réforme majeure de la PAC avec l'introduction du second pilier de la PAC et des mesures agro-environnementales dans les années 1990.

Ainsi les trajectoires tant de structures, de systèmes que de pratiques semblent modestement liées aux dispositifs agri-environnementaux présents sur le territoire. Ils sont perçus comme un soutien pour le maintien d'activités d'élevage et pour certains pour la conversion à l'agriculture biologique. Mais les changements structurels ou systémiques ne semblent pas impulsés par ces dispositifs. Sur le plan des pratiques, elles sont marquées par une forte stabilité. Dans l'ensemble, ce qui les détermine c'est l'adaptation au contexte naturel (pente, humidité voire inondabilité) très singulier de ces fonds de vallée. Pour autant, les dispositifs agri-environnementaux sont davantage cités par les exploitants qui ont désintensifié leurs pratiques. Cette désintensification est souvent dite sous contrainte, par obligation, et ses résultats ne sont pas nécessairement perçus comme positifs (ils participent à une forme de déprise de l'usage productif, à la fermeture des fonds de vallée). Et quand ils se projettent dans le futur proche, les dispositifs agri-environnementaux sont cités comme un cadre contraignant. Un enquêté, et un seul, déclare qu'il serait motivé pour faire évoluer ses pratiques en réponse à une nouvelle proposition de contrat MAE, dans une logique de service environnemental contractualisé.

Les agriculteurs dans les dispositifs publics agri-environnementaux : des observateurs convaincus mais déçus

Cette dernière partie de nos résultats vise à saisir le rapport que les agriculteurs ont avec les politiques publiques agri-environnementales s'appliquant sur leur territoire. Comment les mobilisent-ils ? Comment les évaluent-ils ?

Des dispositifs publics agri-environnementaux divers se superposent sur ce territoire singulier. Parmi les mesures ou institutions qui en relèvent, les enquêtés connaissent quasiment tous la directive nitrates, les MAE, le dispositif Natura 2000 et le PNR. Elles renvoient à des actions ou interactions effectives, concrètes avec les producteurs qui participent de leur bonne notoriété. En revanche, les ZNIEFF (qui couvrent pourtant tout le territoire) ou l'arrêté de protection de biotope sont moins fréquemment cités ou connus.

1. Contrat Territorial d'exploitation, dispositif instauré en 1999.



Un processus de désengagement des MAE généralisé

Les MAE sont l'outil phare des politiques publiques environnementales pour les agriculteurs, et c'est principalement à partir de cet instrument qu'ils évaluent l'action publique environnementale. De fait, plus des trois quarts des enquêtés (22/28) souscrivent actuellement ou ont déjà souscrit une MAE. Pour autant, ce dispositif est aujourd'hui largement remis en cause, critiqué, nous allons le voir, et moins d'un quart des enquêtés (6/28) souhaite renouveler son engagement à l'avenir. La mobilisation de l'instrument MAE diffère selon les types d'exploitations : les petits élevages herbagers sont distants de ces dispositifs : le plus souvent, ils n'ont jamais souscrit de MAE et ne comptent pas le faire. Les exploitations moyennes spécialisées en élevage ont pour la plupart souscrit des MAE depuis longtemps, c'est parmi eux que l'on retrouve le plus d'enquêtés souhaitant poursuivre leur engagement. Enfin, parmi les grands GAEC de cultures et d'élevage, la plupart ont souscrit une MAE au cours de leur carrière, mais ils ne comptent pas réitérer cette expérience.

Les MAE, un dispositif qui a eu du sens pour les exploitants

Pour la moitié des exploitants, les MAE ont été saisies comme une opportunité pour soutenir économiquement les exploitations, sans modifier les pratiques. *« Ça a permis d'accompagner mais pas d'orienter, parce que moi j'ai toujours eu comme politique d'orienter mon choix selon ma façon de gérer l'exploitation et pas le contraire, pas de m'adapter aux aides parce que là, celui qui s'adapte aux aides, bah le jour où y'en a plus il est cuit. Mais si t'as des surfaces en prairie et déjà avec une conduite extensive ça tombe bien »*. Ce rapport opportuniste aux MAE est particulièrement fréquent parmi les exploitants du type « moyennes exploitations spécialisées d'élevage », qui sont de fait dans des processus d'extensification. D'autres exploitants (environ un quart) saisissent les MAE comme un dispositif permettant de financer un changement de pratiques : *« Le choix de contracter une MAE a été motivé par le gain. Disons que comme ils nous baissent la PAC tous les ans, quand ils ont mis ça en place, on s'est dit que ça allait compenser la baisse en se pliant aux règles de la MAE. Sur le long terme, c'est des contraintes supplémentaires. C'est le chien qui se mord la queue. C'est trop strict en agriculture intensive, leurs consignes sont un peu trop sévères . »* Cette approche des MAE, en tant que dispositif permettant de soutenir un changement, est portée par des exploitants du type « grands GAEC de culture et d'élevage ». Mais quand on demande aux agriculteurs les raisons qui les poussent (ou les ont poussés) à souscrire ou non une MAE, la renouveler (ou pas), des critiques fortes apparaissent. Dans un contexte singulier de retards importants de paiements au moment de l'enquête, on aurait pu s'attendre à ce que cette difficulté conjoncturelle soit largement citée par les enquêtés, or ce sont en fait des reproches profonds qui sont formulés.

Des critiques partagées sur les MAE et plus généralement sur les dispositifs agri-environnementaux : complexité, bureaucratie et manque de prise en compte des agriculteurs

Ces critiques portent d'abord sur la complexité des dispositifs : ils changent, il y a trop d'interlocuteurs, des mesures se superposent, sont parfois contradictoires, différentes selon les parcelles, les régions, cela manque de clarté (12/28). En outre, un quart des agriculteurs déplore un manque d'information sur ces dispositifs.

« J'ai voulu comprendre au début, mais comment voulez-vous qu'on s'y retrouve là-dedans ? Ça marche sur la tête, le parc suffit, ils ont des gens très bien, enfin ils avaient, on a besoin d'un seul bon interlocuteur. Les réunions du parc, on en sort déprimé, on se perd dans leur labyrinthe de papiers. C'est plein de mesures, on prend ou on ne prend pas. Mais les agriculteurs on commence à dire stop, à ne pas s'engager, parce qu'ils commencent à déconner. On ne voit plus que le bâton. Ils ne payent pas tout, ils reviennent sur les contrats, c'est pas clair, on n'a pas que ça à penser en plus. J'arrive pas à remplir les dossier PAC, j'ai un bac+3, c'est pas normal, je ne suis pas si bête je pense. Ils nous ont complètement perdu, »

« Le versement des aides, c'est pas clair. À un moment donné l'agriculteur ne s'y retrouve plus. [...] C'est noyé : On verse des acomptes, et puis ya du retard et ya tellement d'aides on sait plus si c'est le verger bio ou telle mesure MAE... C'est fou ! C'est d'une complexité ! Eux-mêmes je sais pas si ils savent où ils affectent l'argent. On est paumés. [...] C'est pour ça maintenant on sort des aides, on veut plus se prendre la tête avec ça. [...] Je pensais que les zones Natura 2000 allaient remplacer les zones biotopes, mais pas du tout. J'ai toujours pas compris. Ça se croise, ya jamais un contrat qui va en annuler un autre. C'est très complexe. C'est trop complexe . »



Un autre reproche majeur porte sur le caractère administratif (9/28) : il y a à la fois trop de papiers à faire, de demandes d'autorisation, une pression des contrôles, une main-mise d'acteurs administratifs sur le dispositif qui génère un sentiment de perte d'autonomie, d'incapacité à agir selon ses convictions de ce qu'il est souhaitable de faire pour concilier préservation des espaces et production. Cette pression bureaucratique qui pèse sur les exploitants est d'ailleurs un motif pour ne pas entrer dans les différents dispositifs de soutien agricoles ou environnementaux.

« Oui, les MAE les premières, ya 10 ans pour les zones humides (0 azote, 0 pesticide, chargement de 1,2, droit à une fauche par an), elles étaient intéressantes au niveau rémunération. C'était pour 5 ans et on l'a renouvelée deux fois celle-là, et là on la reconduit pas. Après y en a une autre avec 30 unités d'azote, un peu plus souple, mais c'est pareil, on reconduit pas aussi. Là les dernières c'est les zones humides et sur les haies. On va aller au bout et puis après on arrêtera toutes ces mesures-là. La raison c'est l'enregistrement, la pression de l'administration, l'enregistrement du contrôle et compagnie quoi... Sur les haies, en cas de contrôle c'est une appréciation personnelle du parc, de l'agent du parc. [...] Donc voilà c'est un peu un mécontentement. C'est pas normal que ce soit une personne qui puisse juger. Il n'a pas les compétences ni les connaissances, surtout les connaissances. C'est une question de profil du contrôleur »

« On a repris des terres où les gars avaient déjà engagés une MAE. Le jour que l'on peut se défaire de là_dedans, on s'y défait. Le problème y a des chardons, on pourrait mettre un traitement pour les rumex, mais faut en faire la demande. On a fait la demande cette année pour la PAC, et on n'a toujours pas la réponse. C'est très long. »

« C'est une approche qui m'intéresse, mais depuis que je suis agriculteur je me retrouve de l'autre côté de la barrière malgré moi, et on sent des pressions, des contrôles. La manière de le vivre en tant qu'agriculteur ce n'est pas très agréable, on ne se sent pas très valorisé. Je vais prendre un autre exemple, les haies, j'ai un linéaire de haies énorme sur l'exploitation, on peut fournir une chaudière pour le parc donc je me suis intéressé à ça, mais parallèlement à ça il y a une pression sociale sur les haies. Ils avaient pondu à un moment que pour tout entretien de haies, il fallait demander une autorisation, ça devient du délire total. Aujourd'hui la collectivité se désengage de l'entretien des haies en bord de route, il faut qu'on le fasse mais on n'a pas le droit de le faire sur la route. On sent qu'on a plus le droit de rien faire, qu'on ne nous fait pas confiance. On est fliqué, dieu sait que ce n'est pas ma philosophie, mais voilà on en arrive à un ras-le-bol. L'autre jour j'ai eu un rdv pour mon dossier PAC, je suis obligé de faire vérifier mon dossier au préalable pour être sûr de ne pas faire de conneries, ça change tout le temps alors on oublie forcément qq chose, alors demain matin je peux avoir un coup de téléphone qui me dit on va faire un contrôle, il faut toute cette liste de documents, je ne peux pas tout suivre. Or, normalement j'ai un système extensif, donc normalement il n'y a pas de risque mais j'ai peur de faire une bêtise. »

Enfin, la troisième critique fondamentale porte sur la place des agriculteurs dans le dispositif. Près de la moitié des enquêtés (13/28) considère que les agriculteurs ne sont pas assez consultés dans l'élaboration des règles et mesures, que leurs avis, quand ils contribuent à des réunions locales, ne sont pas pris en compte. Ils déplorent que les intervenants (techniciens du parc en particulier) soient souvent trop distants du milieu agricole, qu'ils n'en connaissent ni les usages, ni les contraintes. Ils vivent les dispositifs agri-environnementaux locaux comme un processus d'imposition de règles exogènes, qui négligent les savoirs des agriculteurs du territoire, alors même que dans leur majorité, ces agriculteurs considèrent que la valeur écologique des fonds de vallée est issue des formes historiques d'entretien conduites par les éleveurs.

« [la consultation ?] Nul, zéro. Quand le parc naturel s'est branché sur la sauvegarde du Sarthon, il y avait un travail d'information, on était un peu partie prenante, sur l'opération clôture. On nous demandait notre accord, il fallait qu'on signe un truc. Après il y a eu une révision des surfaces, ils ont refait le zonage Natura 2000, et j'ai trouvé ça un peu plus manipulateur, en nous disant qu'il y aurait zéro contrainte, mais j'ai pas trouvé ça très honnête. Parce qu'aujourd'hui ça fonctionne beaucoup par zonage par informatique, et le jour où on valide un zonage, après on n'a plus rien à dire, on fait partie de la zone, même si certaines parcelles sont beaucoup plus humides que d'autres on est sur les mêmes contraintes pour toutes les parcelles. On rentre dans une logique qui n'est pas constructive, on ne se sent pas tellement associé, ce qui est très dommage. Mais c'est quand même nous qui sommes au quotidien sur ces parcelles-là, ok pour faire évoluer les pratiques mais il y a parfois du bon sens qui n'est pas écouté. (...) Le parc a fait un gros travail de porte à porte, ils avaient réussi à établir des relations, mais il y a eu un changement de politique, c'est devenu beaucoup plus éloigné, aujourd'hui par exemple je ne connais pas le technicien à qui je devrais m'adresser »



Cette critique relative à la gouvernance des dispositifs environnementaux est très forte pour certains enquêtés, mais soulignons aussi qu'une minorité d'agriculteurs s'accommodent bien du dispositif : 4/28 disent être bien informés, 9/28 considèrent normal de ne pas être consultés dans le cadre des dispositifs agri-environnementaux.

Sur ces trois critiques majeures, les exploitants soulignent souvent une dégradation des dispositifs agri-environnementaux, qui explique un large mouvement de désengagement des MAE. Ces critiques sont très partagées et ne se différencient pas selon les types d'exploitations .

Pourtant, la plupart des agriculteurs sont attachés à la préservation des fonds de vallée et considèrent que les dispositifs agri-environnementaux sont justifiés sur leur territoire

Les enquêtés apparaissent d'autant plus critiques vis-à-vis de la gestion des dispositifs agri-environnementaux, qu'ils sont presque tous convaincus de l'enjeu de concilier élevage et préservation de l'environnement dans les fonds de vallée et de la nécessité de disposer de politiques de soutien efficaces pour cela.

Ainsi, pour 19 des 28 enquêtés, sur le fond, les politiques publiques agri-environnementales qui s'appliquent sur le territoire sont justifiées, un enquêté les considère même insuffisantes. 7 enquêtés les considèrent globalement justifiées, mais sont critiques sur l'une ou l'autre des mesures promues, les trouvant excessives. Seul un enquêté considère ces politiques injustifiées. L'engagement de la puissance publique pour soutenir la préservation de l'environnement dans le territoire du Sarthon est donc très largement considéré comme souhaitable au sein de cette population d'agriculteurs.

« [Les politiques publiques agri-environnementales] Elles sont nécessaires oui, je suis pour l'environnement, je suis favorable à ça. C'est une approche qui m'intéresse. Les pratiques évoluent, ça atteint des objectifs je pense, tout ce qui est gestion des nitrates, voilà c'est bénéfique, tout ce qui a été fait autour du Sarthon, la qualité de l'eau s'est améliorée . »

A la question « A votre avis, une valorisation agricole du fond de vallée du Sarthon est-elle compatible avec le maintien d'un bon état écologique de l'ensemble de ce territoire (rivière et terre) ? », tous les agriculteurs répondent oui. Près de la moitié (12/28) expliquent d'ailleurs qu'historiquement, c'est l'élevage sur ces territoires qui a permis le maintien de la vallée du Sarthon dans un état écologique jugé remarquable. Ils se considèrent donc comme les premiers garants de cet environnement de qualité.

« L'élevage c'est complètement un moyen de maintenir les prairies, s'il n'y avait plus d'animaux, il n'y aurait pas d'entretien, ce serait l'abandon, on ne peut pas faire de cultures donc s'il n'y a pas d'élevage c'est l'abandon. (...) Les aménagements du Sarthon ont bien aidé. Il y a des goujons, des oiseaux, il y a de la vie ! Le parc a fait quelque chose de très bien, la vie est revenue autour, mais c'est aussi parce que les prairies sont là . »

Un quart des enquêtés (7/28) juge pour autant que les positions des acteurs environnementalistes sont parfois excessives, et que l'on devrait mieux prendre en compte les enjeux de production dans la gestion de ces territoires. Ces enquêtés sont plus nombreux parmi la catégorie des grands GAECs de culture et d'élevage. Cette critique des mesures préconisées se confond souvent avec une critique de la mise en œuvre des PPAE (trop faible prise en compte des agriculteurs et distance d'avec les acteurs des institutions environnementales).

Les MAE sur les prairies, ils avaient pondu qu'il ne fallait pas mettre de chaux alors que ça n'a rien de négatif . »

« Il faut que les gens se déplacent pour voir les agriculteurs, qu'ils viennent sur le terrain. Ces gens-là (PNR et autres) sont bornés écologie et ils omettent le côté production . Il faut arriver à marier les 2 »



Enfin, un quart des enquêtés juge à l'inverse qu'il faut encore modifier les pratiques agricoles, ou a minima maintenir les systèmes (vertueux) en place avec le soutien de dispositifs publics agri-environnementaux, pour améliorer l'état écologique du territoire. Ces enquêtés sont un peu plus nombreux parmi la catégorie des moyennes exploitations d'élevage

« [concilier production et environnement] ça va dans ce sens-là, même si économiquement c'est "contradictoire". Mais si on veut être logique, on doit aller vers ça, on doit sauvegarder tout ça, c'est tout. Faut qu'on nous donne les moyens nécessaires »

Discussion – conclusion

Trois résultats saillants ressortent de cette plongée dans l'agriculture du Sarthon et des Alpes Mancelles :

Des éleveurs attachés aux qualités environnementales de leur territoire, qui s'en considèrent garants, et qui ont maintenu des pratiques prairiales extensives dans les fonds.

D'abord, nous confirmons ce que les statistiques agricoles suggéraient : ce territoire est marqué par une stabilité des usages (prairiaux) et des pratiques de gestion des fonds de vallée pour les exploitants enquêtés. Cela traduit le fait que les caractéristiques naturelles de ces espaces en font des éléments utiles voire importants dans les systèmes de production locaux. En outre, les exploitants s'inscrivent dans des dynamiques d'écologisation différenciées, mais bien présentes. Les premiers (grands GAECs) différencient leurs usages des espaces, préservant un usage très extensif des fonds de vallée tout en développant la production sur les terres sèches ; d'autres (les petits élevages herbagers) imaginent des recompositions d'activités (pluriactivité, diversification) autour d'exploitations très fortement incluses dans les fonds de vallée ; quand enfin, un troisième type d'exploitants (exploitations moyennes spécialisées d'élevage) poursuit une logique d'extensification globale du système d'élevage en valorisant au mieux les fonds de vallée dans leur système de production.

Le maintien de l'utilisation prairiale extensive des fonds de vallée, et les processus d'écologisation suscités ont pour partie été soutenus par les instruments incitatifs des PPE que sont les MAE. Ces évolutions traduisent aussi la forte inscription de l'enjeu de combiner production agricole et gestion écologique des terres dans la culture professionnelle locale. Le développement fort de dispositifs agri-environnementaux sur le territoire semble ainsi avoir conforté ou promu cette culture professionnelle écologisée. Ainsi la fonction persuasive ou de légitimation des modèles écologisés des politiques publiques semble opérante dans le Sarthon (Larrue 2000 ; Ansaloni and Fouilleux 2006 ; Lebihan 2018). Ce contexte institutionnel semble être parvenu à enrôler les agriculteurs autour de l'enjeu de sauvegarde des qualités environnementales du territoire (Callon 1986). Dans un contexte où la qualité écologique du territoire est reconnue et préservée, et où les pratiques et usages agricoles des fonds de vallée sont globalement stables, les enquêtés considèrent pour la plupart que les éleveurs sont les garants de la qualité environnementale du site, le principal risque identifié étant celui de l'enfrichement ou du délaissement de ces terres par les agriculteurs. A ce titre, les enquêtés considèrent pour la plupart devoir tenir un rôle significatif dans l'élaboration des instruments de gestion du territoire.

Ansaloni M. and Fouilleux E. (2006). Changement de pratiques agricoles: facteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes. *Economie rurale*, (292), 3-17.

Callon M. (1986). Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*, (36), 169-208.

Larrue C. (2000) *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris, 207 p.

Lebihan G. (2018) Impacts des politiques publiques d'environnement sur les pratiques et le foncier agricole. Etude des fonds de vallée du Bassin de la Maine Agrocampus, Angers, 60 p.



Des agriculteurs très critiques quant à l'évolution et à la gouvernance des politiques publiques environnementales territorialisées.

Les agriculteurs enquêtés jugent le soutien public à l'élevage et aux pratiques extensives dans les fonds justifié. Les instruments infrastructurels (aménagement des accès à l'eau), incitatifs (MAE) sont globalement appréciés sur le fond. Cependant, nos interlocuteurs sont très critiques quant à la gouvernance du dispositif. Ces critiques portent sur la bureaucratisation du dispositif, qui traduit par un travail administratif accru (demandes d'autorisations), par des contraintes dans la conduite des projets (délais de réponse), par des intermédiations jugées illégitimes ou inefficaces (des interlocuteurs des institutions de gestion qui méconnaissent l'agriculture). Elles portent sur l'installation d'un rapport de défiance qui se traduit par des contrôles jugés trop fréquents des pratiques. Cela confère à l'engagement dans les dispositifs un caractère risqué (retards de paiement, risque de pénalité). Enfin, les enquêtés regrettent la faible prise en compte du point de vue des producteurs dans l'élaboration des règles de gestion des contrats proposés. Alors que l'émergence d'espace de concertation pour la mise en œuvre de ces politiques publiques environnementales crée l'espoir de pouvoir s'engager dans la conception de ces règles, les agriculteurs, et notamment ceux qui contribuent à ces espaces de dialogue, en sortent déçus. Ils n'y tiennent pas le rôle qu'ils considèrent souhaitable et légitime en tant qu'acteurs majeurs (de leur point de vue au moins) du maintien du bon état écologique du territoire. Cette tension dans le processus d'ajustement des rôles et pouvoirs des acteurs locaux dans les scènes de débat environnementales territorialisés s'observent dans d'autres contextes (Thareau et al. 2016) qui montrent là aussi une véritable résistance au déploiement de postures corporatistes locales. Elles amènent à nuancer l'analyse de Lascoumes qui suggère une déviation de l'enjeu politique par l'intervention opérante de corporations, notamment agricoles : « *Le contenu d'une politique publique est autant conditionné par son exécution que par la décision* ». Cette déviation est d'autant plus affirmée dans le domaine des politiques environnementales, « *que la diversité des intérêts à prendre en compte est forte et que des intérêts très structurés (industrie, agriculture) se confrontent à des intérêts diffus (environnementaux, scientifiques)* » (Lascoumes 2012). Ici, les agriculteurs expriment le sentiment contraire. Une forte subordination de leur groupe à une pensée technique portée par des intérêts écologistes et l'intermédiation de dispositifs administratifs ou scientifiques (cartographie / zonages) qui les éloigne de la décision technique.

Si les agriculteurs critiquent la gouvernance des politiques publiques environnementales, le fait que ces dispositifs les soumettent à un rapport bureaucratique, et de subordination d'avec les autres partie-prenantes, sur ce territoire, les principaux instruments critiqués sont incitatifs. Les enquêtés gardent donc une forme de liberté essentielle qui consiste à se désengager de ces dispositifs. C'est ce qui semble à l'œuvre localement.

Un territoire à l'aube d'évolutions majeures ? Evolution des systèmes et structures, et perte d'influence des acteurs publics

L'enquête s'étant déroulée dans un contexte singulier de retards importants de paiement des MAE, les enquêtés ont probablement été particulièrement sévères sur les politiques publiques environnementales. Leurs projections sont donc à prendre avec précaution. Pour autant, il nous semble que deux processus sont à l'œuvre qui méritent d'être soulignés.

Le premier est un processus de désengagement des agriculteurs des dispositifs agri-environnementaux. La quasi-totalité des enquêtés déclare ne pas vouloir renouveler leurs engagements. Ce faisant, la capacité des acteurs locaux et des politiques publiques à orienter la gestion du foncier agricole dans les fonds de vallée serait fortement réduite à l'avenir.

Lascoumes P. (2012) *Action publique et environnement*, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.

Thareau B., Couvreur S., Manoli C., Pithon-Rivallain J., Pain G. and Di Bianco S. (2016) Competing socio-technical transition pathways towards implementation of conservation policy aimed at enhancing hedgerow and grassland networks. In Wilcox, A. and Mills, K. (eds.), 12th European IFSA Symposium, Harper Adams University, Vol. 1, pp. 750-761.



Le second processus renvoie à une rupture générationnelle possible. Parmi nos enquêtés, 6 se sont installés depuis 2008, c'est-à-dire alors que les dispositifs agri-environnementaux étaient déjà bien installés sur le territoire. Ces nouveaux agriculteurs démontrent une distance plus forte que leurs prédécesseurs vis-à-vis des politiques publiques environnementales. Concernant les MAE, la moitié de ces nouveaux agriculteurs a fait le choix de ne jamais s'engager dans ces dispositifs, et deux sont dans un processus de désengagement. Ces nouveaux installés présentent des types de systèmes de production très contrastés : ils s'installent soit dans des grands GAEC de culture et d'élevage, soit dans des petits élevages herbagers. L'importance de l'installation dans des systèmes écologisés de petits élevages herbagers, et dans des parcours mettant à distance les dispositifs institutionnels a déjà été observé dans des territoires de marais (Thareau et al. 2020). Le fait que beaucoup de jeunes agriculteurs privilégient aujourd'hui des systèmes d'association dans de grandes exploitations de culture et d'élevage dans ces territoires est plus surprenant. Candau et al. par exemple avaient montré dans le marais charentais que ce type de modèle professionnel déclinait depuis les années 1990 (Candau and Ruault 2005). Cette résurgences de systèmes culture-élevage dans le Sarthon a été confortée par les échanges locaux organisés dans les ateliers prospectifs du projet Farmaine. Cela fait craindre aux agriculteurs en place un développement de l'enfrichement, provoqué par le délaissement des terres de fonds de vallée, par manque de temps et d'utilité dans ces systèmes de production. Ce processus est tout à fait plausible, même s'il faut souligner que pour un certain nombre d'enquêtés, c'est en milieu de carrière, quand ils ont eu plus de temps ou l'accès à du matériel plus performant, que les agriculteurs ont « ré-investi » ces terres de fonds de vallée.

Il est possible que l'effet générationnel se double ici d'un effet d'âge qui ferait augurer d'un maintien dans le temps d'un certain équilibre entre des pratiques de gestion très extensives (délaissement), et d'autres de maintien en bon état productif. Pour autant, les travaux conduits par Annie Sigwalt dans les vallées humides de la Loire montrent également que la transmission des exploitations dans ces territoires spécifique pose des enjeux plus forts qu'ailleurs de transmission des savoirs et constituent un risque de rupture dans les pratiques de valorisation de l'espace (Sigwalt 2015).

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :

www.psd.fr
www.psdrgo.org
www.farmaine.fr

Pour citer ce document :

THAREAU, Bertille et al. (2020).

Agriculteurs et politiques publiques d'environnement :

usages, pratiques et représentations (Sarthon et Alpes Mancelles)

Projet PSDR FARMINE,
Grand Ouest

Régions Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Bretagne et Normandie
Série Les Focus PSDR4

Candau J. and Ruault C. (2005). Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, (75), 52-74.

Sigwalt A. (2015) La transmission patrimoniale des exploitations d'élevage bovin en zone inondable, quel regard sociologique ? . In, Atelier « La crue, l'inondation, un patrimoine », Université de Limoges, Chaire Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau.

Thareau B., Pailleux C. and Anzalone G. (2020). How broadening social connections changes farmer s' conceptions about biodiversity Multiple links to biodiversity explored through the different socio-professional paths of farmers. *Review of Agricultural and Environmental Studies*.

Contacts :

PSDR Grand Ouest :

Philippe Mérot (INRA)
philippe.merot@rennes.inra.fr
Catherine Vassy (INRA)
catherine.vassy@nantes.inra.fr

Direction Nationale PSDR :

André TORRE (INRA)
torre@agroparistech.fr

Animation Nationale PSDR :

Frédéric WALLET (INRA)
frederic.wallet@agroparistech.fr
Sabine Nguyen Ba (INRA)
Sabine.Nguyen-Ba@versailles.inra.fr

Le programme PSDR Grand Ouest bénéficie de financements de l'INRAE, la Région Nouvelle Aquitaine, la Région Bretagne, la Région Normandie, et la Région Pays de la Loire.